



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTES DU MAIRE
DE LA VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

Objet : Arrêté modificatif de délégation de fonctions et de signatures à Madame Aline KUJAWINSKI, Conseillère municipale Déléguée

Le Maire de Loison-sous-Lens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2025 modifiant le tableau des indemnités attribuées aux membres du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal du 25 octobre 2023 déléguant à Madame Aline KUJAWINSKI les fonctions suivantes :

- Cellule de veille de la Cité 8
- La formation des Elus

Considérant qu'en application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales et dans un souci de bonne administration des affaires communales, le Maire a la possibilité de réorganiser en cours de mandat les délégations de fonctions conférées aux adjoints au Maire et aux Conseillers Municipaux Délégués.

ARRÊTE

Article 1 : Il est délégué, à compter du 18 février 2025, à **Madame Aline KUJAWINSKI**, les fonctions suivantes :

- La formation des Elus
- La vie scolaire

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le recours peut être formé via la plateforme dématérialisée Télérécourse accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Lens ainsi qu'à Monsieur le Trésorier de Lens, Receveur Municipal.

Fait à Loison-sous-Lens, le 19 février 2025.

Notifié le 19/2/2025




Le Maire,

Daniel KRUSZKA